Le présent sommaire des modalités (le « sommaire des modalités ») et le document d'information cadre relatif aux billets de dépôt à capital protégé de la Banque de Montréal daté du 10 novembre 2025 (le « document d'information cadre ») ont été préparés uniquement pour aider les souscripteurs éventuels à prendre une décision de placement à l'égard des billets de dépôt. Le présent sommaire des modalités et le document d'information cadre (collectivement, le « document d'information ») constituent un placement des billets de dépôt uniquement dans les territoires où ils peuvent légalement être offerts en vente et uniquement par des personnes autorisées à les vendre. Aucune autorité en valeurs mobilières ne s'est prononcée sur la qualité des billets de dépôt offerts par les présentes; toute personne qui donne à entendre le contraire commet une infraction.

Les billets de dépôt devant être placés aux termes des présentes n'ont pas été, ni ne seront inscrits en vertu de la loi des États-Unis intitulée* Securities Act of 1933, *dans sa version modifiée (la « Loi de 1933 ») ni d'une loi sur les valeurs mobilières d'un État américain, et ils ne peuvent être offerts, vendus ni délivrés, directement ou indirectement, aux États-Unis d'Amérique ou dans leurs territoires, possessions et zones de compétence, ou à une personne des États-Unis ou pour le compte d'une telle personne (« U.S. person », au sens du règlement intitulé* Regulation S *pris en application de la Loi de 1933), sauf dans le cadre de certaines opérations dispensées des exigences de la Loi de 1933.

Sommaire des modalités daté du 23 octobre 2026

Billets de dépôt à capital protégé liés à la croissance, série 2009 ($ CA) échéant le 19 novembre 2031, de BMO, liés à l'indice Solactive Canada Select Large Cap III 191 Index AR

(non garantis – billets de dépôt à capital protégé)
Placement maximal de 30 000 000 $ CA

Les billets de dépôt offerts aux termes du présent sommaire des modalités et du document d'information cadre qui l'accompagne sont des passifs-dépôts de la Banque de Montréal. L'objectif des billets de dépôt est d'offrir aux investisseurs la possibilité de réaliser un rendement amélioré fondé sur le rendement de l'actif de référence, en plus du montant du dépôt déclaré de 100,00 $ CA par billet de dépôt. La participation à la hausse, le cas échéant, sera déterminée en fonction du rendement de l'indice Solactive Canada Select Large Cap III 191 Index AR pendant la durée des billets de dépôt, comme il est décrit ci-après aux rubriques « Paiement à l'échéance » et « Rendement variable ». Se reporter à la rubrique « Renseignements sur l'actif de référence ».

Le présent sommaire des modalités décrit les modalités particulières des billets de dépôt faisant l'objet du placement, mais n'en décrira pas toutes les modalités ni ne contiendra tous les autres renseignements que vous devez examiner avant de prendre une décision de placement, lesquels seront inclus dans le document d'information cadre. Par conséquent, il est important que vous lisiez le présent sommaire des modalités ainsi que le document d'information cadre avant de prendre une décision de placement.

Tous les paiements sur les billets de dépôt sont assujettis au risque de crédit de la Banque de Montréal. Dans le présent sommaire des modalités et dans le document d'information cadre, les termes « nous », « notre » ou « nos » désignent la Banque de Montréal et non l'une de ses filiales, à moins que le contexte n'indique le contraire. Les autres termes utilisés dans le présent sommaire des modalités sans y être définis ont le sens qui leur est attribué dans le document d'information cadre.

PRINCIPALES MODALITÉS	
Émetteur	Banque de Montréal
Notes de l'émetteur	Moody's : « Aa2 »; S&P : « A+ »; DBRS : « AA » (dépôts à long terme > 1 an)
Actif de référence	Indice Solactive Canada Select Large Cap III 191 Index AR (symbole : SOLCS191)
Type d'actif de référence	Indice à rendement ajusté, qui reflète un rendement lié au rendement de l'indice de rendement total suivi par l'actif de référence (l'« indice sous-jacent »), moins un nombre de points d'indice fixe par an (le « facteur de rendement ajusté »). Le facteur de rendement ajusté ne constitue pas une estimation ni une prévision du rendement en dividendes et/ou en distributions. Au 30 septembre 2026, le facteur de rendement ajusté était supérieur au rendement en dividendes et/ou en distributions des composantes de l'indice sous-jacent. Se reporter aux rubriques « Renseignements sur l'actif de référence » et « Facteurs de risque » ci-dessous.

Monnaie des billets de dépôt	Dollar canadien ($ CA)
Montant du dépôt déclaré	100,00 $ CA par billet de dépôt
Placement minimal	2 000,00 $ CA (20 billets de dépôt)
Montant maximal de l'émission	30 000 000,00 $ CA
Date d'émission	Le ou vers le 19 novembre 2026
Date d'évaluation finale	Le 12 novembre 2031, sous réserve d'un report si cette date n'est pas un jour de bourse ou si un événement perturbateur des marchés se produit.
Date d'échéance	Le 19 novembre 2031
Durée	Environ cinq (5) ans
Participation à la hausse	Participation de 117,00 % (ou 1,17 fois le rendement final de l'actif de référence) lorsque le niveau final est supérieur ou égal au niveau initial
Niveau initial	Le niveau de clôture à la date d'émission
Niveau final	Le niveau de clôture à la date d'évaluation finale
Rendement de l'actif de référence	À l'égard d'une date donnée, le rendement de l'actif de référence est déterminé selon la formule suivante : $= \frac{niveau\ de\ clôture - niveau\ initial}{niveau\ initial}$
Rendement final de l'actif de référence	Le rendement de l'actif de référence à la date d'évaluation finale
Paiement à l'échéance	À l'échéance, vous recevrez, pour chaque billet de dépôt que vous détenez alors : (i) le montant du dépôt déclaré, et (ii) le rendement variable, s'il en est.
Rendement variable	Le rendement variable, s'il en est, payable à l'échéance sera déterminé comme suit : • Si le niveau final est égal ou supérieur au niveau initial, le rendement variable correspondra à la formule suivante : $= 100{,}00\ \$\ CA \times participation\ à\ la\ hausse \times rendement\ final\ de\ l'actif\ de\ référence$ $= 100{,}00\ \$\ CA \times 117{,}00\ \% \times rendement\ final\ de\ l'actif\ de\ référence$ • Si le niveau final est inférieur au niveau initial, aucun rendement variable ne sera payable sur le billet de dépôt. **Si le niveau final est inférieur au niveau initial, le paiement que vous recevez à l'échéance sera limité au montant du dépôt déclaré de 100,00 $ CA pour chaque billet de dépôt.**
Paiement maximal	Il n'y a aucun plafond ni montant du paiement maximal sur les billets de dépôt.
Paiement minimal	100,00 $ CA par billet de dépôt
Information fiscale additionnelle	Pour de l'information sur les incidences fiscales fédérales canadiennes liées à un placement dans les billets de dépôt, se reporter à la rubrique « Incidences fiscales » du document d'information cadre. Pour de l'information sur l'admissibilité à des fins de placement des billets de dépôt pour certains régimes enregistrés, se reporter à la rubrique « Admissibilité à des fins de placement » du document d'information cadre.

Droits d'annulation de l'investisseur	Vous pouvez annuler l'ordre d'achat d'un billet de dépôt (ou son achat, s'il a été émis) en nous fournissant des instructions par l'intermédiaire de votre conseiller financier, en tout temps jusqu'à 48 heures après la plus tardive des occurrences ci-après : (i) la date à laquelle la convention d'achat du billet de dépôt a été conclue, et (ii) la réception réputée du présent sommaire des modalités et du document d'information cadre. Se reporter à la rubrique « Description des billets de dépôt – Droit d'annulation de la convention d'achat d'un billet de dépôt par l'investisseur » dans le document d'information cadre.
Date de la convention	Si vous placez l'ordre d'achat d'un billet de dépôt en personne ou par voie électronique, la convention d'achat du billet de dépôt sera réputée avoir été conclue le troisième jour après la plus tardive des occurrences ci-après : (i) la date à laquelle cet ordre d'achat est reçu, et (ii) cinq jours ouvrables après la date du cachet de la poste, si vous recevez le présent sommaire des modalités et le document d'information cadre par la poste, ou la date à laquelle vous recevez réellement le présent sommaire des modalités et le document d'information cadre, s'ils sont reçus autrement que par la poste. Si l'ordre d'achat d'un billet de dépôt est reçu par téléphone, la convention d'achat du billet de dépôt sera réputée avoir été conclue au moment de la réception de cet ordre d'achat.
Code Fundserv	JHN4544
Agent chargé des calculs	BMO Marchés des capitaux, ou tout successeur que nous nommons
Agent du placement	BMO Nesbitt Burns Inc., un membre de notre groupe
Frais	Des frais de 2,75 $ CA (2,75 % du prix de souscription) par billet de dépôt seront prélevés sur le produit du présent placement et versés à BMO Nesbitt Burns Inc. pour ses services à titre d'agent du placement. L'agent du placement versera la totalité ou une partie de ces frais à des groupes de sous-agents, y compris d'autres membres vendeurs admissibles à vendre les billets de dépôt. Se reporter à la rubrique « Mode de placement supplémentaire » ci-dessous.

Marché secondaire/frais de négociation anticipée	Les billets de dépôt ne seront inscrits à la cote d'aucune bourse. BMO Marchés des capitaux fera de son mieux dans une conjoncture de marché normale afin d'organiser un marché secondaire quotidien pour la vente des billets de dépôt par l'intermédiaire du système de réception des ordres de Fundserv Inc., mais se réserve le droit de ne pas le faire à l'avenir, à son seul gré, sans vous en donner de préavis. Les demandes de vente doivent être faites au plus tard à 13 h (heure de Toronto, ou à toute autre heure fixée ultérieurement par nous ou par Fundserv) un jour ouvrable donné. Toute demande reçue après ce moment sera réputée envoyée et reçue le jour ouvrable suivant. Une telle vente d'un billet de dépôt sera effectuée à un prix correspondant au cours acheteur du billet de dépôt, déterminé par nous à notre seul gré. La vente d'un billet de dépôt à BMO Marchés des capitaux avant l'échéance peut être assujettie à des frais de négociation anticipée. Si vous vendez un billet de dépôt dans les 360 premiers jours après la date d'émission, des frais de négociation anticipée correspondant à un pourcentage du prix de souscription établi de la façon suivante seront déduits du cours acheteur publié. Si les billets de dépôt sont vendus entre : — Frais de négociation anticipée : 0 et 60 jours — 3,75 % 61 et 120 jours — 3,12 % 121 et 180 jours — 2,50 % 181 et 240 jours — 1,88 % 241 et 300 jours — 1,25 % 301 et 360 jours — 0,62 % Par la suite — Néant Se reporter à la rubrique « Mode de placement supplémentaire » ci-dessous.
Absence d'assurance-dépôts	Les billets de dépôt auront un rang égal à celui de tous les autres passifs-dépôts de la Banque de Montréal. Cependant, les billets de dépôt ne constitueront pas des dépôts qui sont assurés en vertu de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* ou de tout autre régime d'assurance-dépôts conçu pour assurer le paiement de la totalité ou d'une partie d'un dépôt en cas d'insolvabilité de l'institution financière ayant accepté le dépôt. Rien ne garantit qu'un placement dans des billets de dépôt sera admissible à la protection offerte par le Fonds canadien de protection des investisseurs.
Convenance et caractère approprié du placement	Les billets de dépôt pourraient ne pas être un placement qui vous convient. Vous devriez uniquement prendre la décision d'investir dans les billets de dépôt après avoir étudié attentivement, avec votre conseiller, la convenance d'un tel placement à la lumière de vos objectifs de placement et des renseignements figurant dans le présent sommaire des modalités et dans le document d'information cadre. Se reporter à la rubrique « Convenance et caractère approprié du placement » dans le document d'information cadre. Vous ne pouvez pas exiger que nous rachetions le billet de dépôt (c'est-à-dire que nous l'achetions de vous ou vous le remboursions) avant la date d'échéance.
Facteurs de risque	Au moment de prendre votre décision d'investir dans les billets de dépôt, vous devriez tenir compte de divers risques associés à un tel placement. Se reporter aux renseignements figurant sous la rubrique « Facteurs de risque » ci-dessous et dans le document d'information cadre.

La Banque de Montréal ne garantit pas que vous recevrez un rendement variable en plus du montant du dépôt déclaré à l'échéance. Vous devez être prêt à accepter le risque que votre rendement réel sur les billets de dépôt soit inférieur au rendement de nos dépôts traditionnels et que le facteur de rendement ajusté appliqué au niveau de clôture de l'actif de référence et réduisant celui-ci soit supérieur au rendement en dividendes et/ou en distributions des composantes de l'indice sous-jacent. Plus le facteur de rendement ajusté dépasse le rendement en dividendes et/ou en distributions des composantes de l'indice sous-jacent, plus il est probable que le rendement de l'actif de référence sera inférieur à celui d'une version du rendement du cours de l'indice sous-jacent pendant la durée des billets de dépôt. Ces risques dépendront du rendement de l'actif de référence précisé dans le présent document. Bien que vous soyez exposé au rendement de l'actif de référence, vous ne recevrez pas de dividendes ou de distributions à l'égard de l'actif de référence.

« BMO (le médaillon contenant le M souligné) », « BMO » et « BMO Marchés des capitaux » sont nos marques de commerce déposées utilisées sous licence.

Information additionnelle

Vous devez lire le présent sommaire des modalités conjointement avec le document d'information cadre (collectivement, le « document d'information »). Vous pouvez obtenir de l'information à propos des billets de dépôt ou un exemplaire du document d'information en téléphonant à BMO Marchés des capitaux au 1-866-529-0017 pour le service en français et au 1-866-864-7760 pour le service en anglais. Un exemplaire du présent sommaire des modalités et du document d'information cadre est également publié à l'adresse *www.bmonotes.com*.

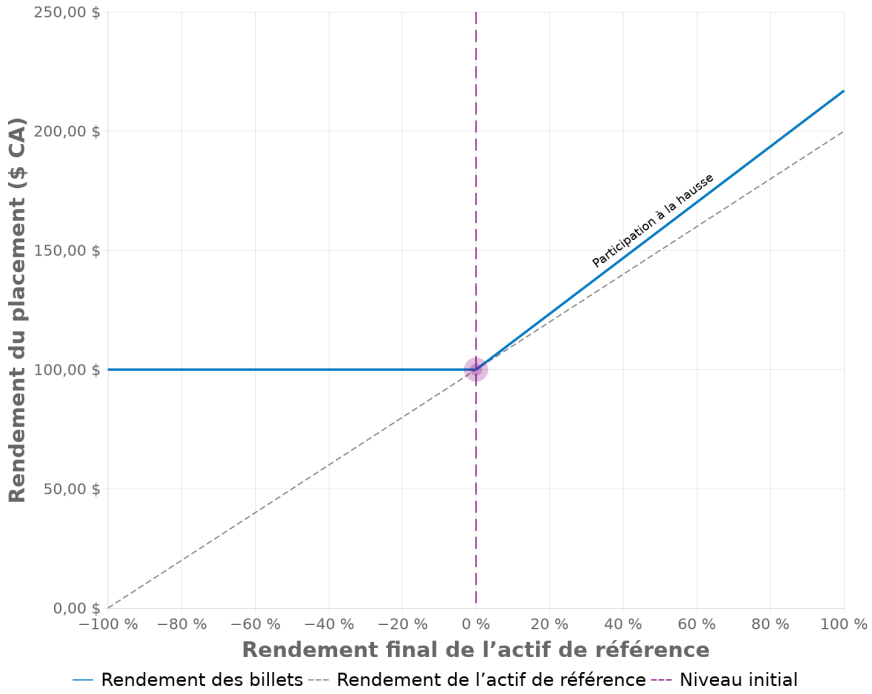
Pendant la durée des billets de dépôt, vous pouvez vous informer du cours acheteur des billets de dépôt (ainsi que des frais de négociation anticipée applicables) et de la formule de calcul du montant payable aux termes des billets de dépôt en communiquant avec BMO Marchés des capitaux aux numéros de téléphone susmentionnés.

Vous pourrez consulter de l'information continue portant sur le rendement des billets de dépôt sur notre site Web des produits structurés (*www.bmonotes.com*), y compris le cours acheteur quotidien des billets de dépôt (et les frais de négociation anticipée applicables) et le niveau de clôture utilisé par l'agent chargé des calculs dans ses calculs et ses déterminations à la date d'évaluation finale. L'information relative à l'actif de référence peut être obtenue à l'adresse *www.solactive.com* ou auprès d'autres sources publiques. Le contenu des sites Web dont il est fait mention dans le présent sommaire des modalités n'y est pas intégré par renvoi et ne fait pas partie de celui-ci. Nous, l'agent du placement, les membres de notre groupe ou de son groupe ou les personnes qui ont des liens avec nous ou avec lui n'assumons aucune obligation ni responsabilité quant à l'exactitude ou à l'intégralité de ces renseignements, ni quant à la transmission de toute information future à l'égard de l'actif de référence, de son promoteur ou des intérêts sous-jacents directs ou indirects de l'actif de référence.

Le document d'information a été préparé uniquement dans le but d'aider les investisseurs éventuels à prendre une décision de placement à l'égard des billets de dépôt. Le document d'information se rapporte uniquement aux billets de dépôt offerts aux termes des présentes et ne se rapporte pas à l'actif de référence, à son promoteur ou aux intérêts sous-jacents directs ou indirects de l'actif de référence. Nous ne faisons aucune recommandation concernant l'actif de référence, son promoteur, les intérêts sous-jacents directs ou indirects de l'actif de référence, ou la convenance d'un investissement dans des titres en général ou dans les billets de dépôt en particulier. Dans le cadre de notre offre et de la vente des billets de dépôt, personne n'est autorisé à donner de l'information ou à faire des déclarations qui ne sont pas contenues dans le document d'information, et nous n'acceptons aucune responsabilité à l'égard de renseignements qui ne sont pas contenus dans le document d'information. Vous n'aurez aucun recours contre nous, l'agent du placement, les membres de notre groupe respectif ou les personnes avec qui nous avons un lien relativement aux renseignements sur l'actif de référence, son promoteur ou les intérêts sous-jacents directs ou indirects de l'actif de référence.

Profil de paiement à l’échéance

Le profil de rendement ci-après est fourni à des fins d’illustration seulement. Ce graphique montre le paiement à l’échéance des billets de dépôt en fonction de différentes valeurs du rendement final de l’actif de référence. Rien ne garantit qu’un rendement précis sera atteint par les billets de dépôt (sous réserve du montant du dépôt déclaré de 100,00 $ CA par billet de dépôt). Tous les exemples supposent que vous avez acheté des billets de dépôt d’un montant du dépôt déclaré de 100,00 $ CA, que vous détenez les billets de dépôt jusqu’à l’échéance et qu’aucun événement extraordinaire ne s’est produit pendant la durée de ceux-ci.



La ligne pointillée grise diagonale représente une fourchette de rendements possibles qui pourraient être générés par un placement direct dans l’actif de référence pendant la durée des billets de dépôt. Si le niveau final est égal ou supérieur au niveau initial, vous bénéficierez d’une participation à la hausse de 117,00 % dans tout rendement positif de l’actif de référence. Le rendement positif des billets de dépôt n’est assujetti à aucun plafond ni à aucune autre restriction. Si le niveau final est inférieur au niveau initial, votre placement sera protégé et vous recevrez un paiement à l’échéance égal au montant du dépôt déclaré.

Le tableau ci-dessous présente le paiement à l’échéance et le rendement correspondant que vous recevriez sur les billets de dépôt en fonction de diverses valeurs de rendement final de l’actif de référence.

Rendement final de l’actif de référence	Rendement variable	Paiement à l’échéance	Rendement annuel composé payé à l’échéance
100,00 %	117,00 $ CA	217,00 $ CA	16,75 %
90,00 %	105,30 $ CA	205,30 $ CA	15,46 %
80,00 %	93,60 $ CA	193,60 $ CA	14,12 %
70,00 %	81,90 $ CA	181,90 $ CA	12,70 %
60,00 %	70,20 $ CA	170,20 $ CA	11,22 %
50,00 %	58,50 $ CA	158,50 $ CA	9,64 %
40,00 %	46,80 $ CA	146,80 $ CA	7,98 %
30,00 %	35,10 $ CA	135,10 $ CA	6,20 %
20,00 %	23,40 $ CA	123,40 $ CA	4,29 %
10,00 %	11,70 $ CA	111,70 $ CA	2,24 %
1,00 %	1,17 $ CA	101,17 $ CA	0,23 %
0,00 %	0,00 $ CA	100,00 $ CA	0,00 %
−10,00 %	0,00 $ CA	100,00 $ CA	0,00 %

−20,00 %	0,00 $ CA	100,00 $ CA	0,00 %
−30,00 %	0,00 $ CA	100,00 $ CA	0,00 %
−40,00 %	0,00 $ CA	100,00 $ CA	0,00 %
−50,00 %	0,00 $ CA	100,00 $ CA	0,00 %
−60,00 %	0,00 $ CA	100,00 $ CA	0,00 %
−70,00 %	0,00 $ CA	100,00 $ CA	0,00 %
−80,00 %	0,00 $ CA	100,00 $ CA	0,00 %
−90,00 %	0,00 $ CA	100,00 $ CA	0,00 %
−100,00 %	0,00 $ CA	100,00 $ CA	0,00 %

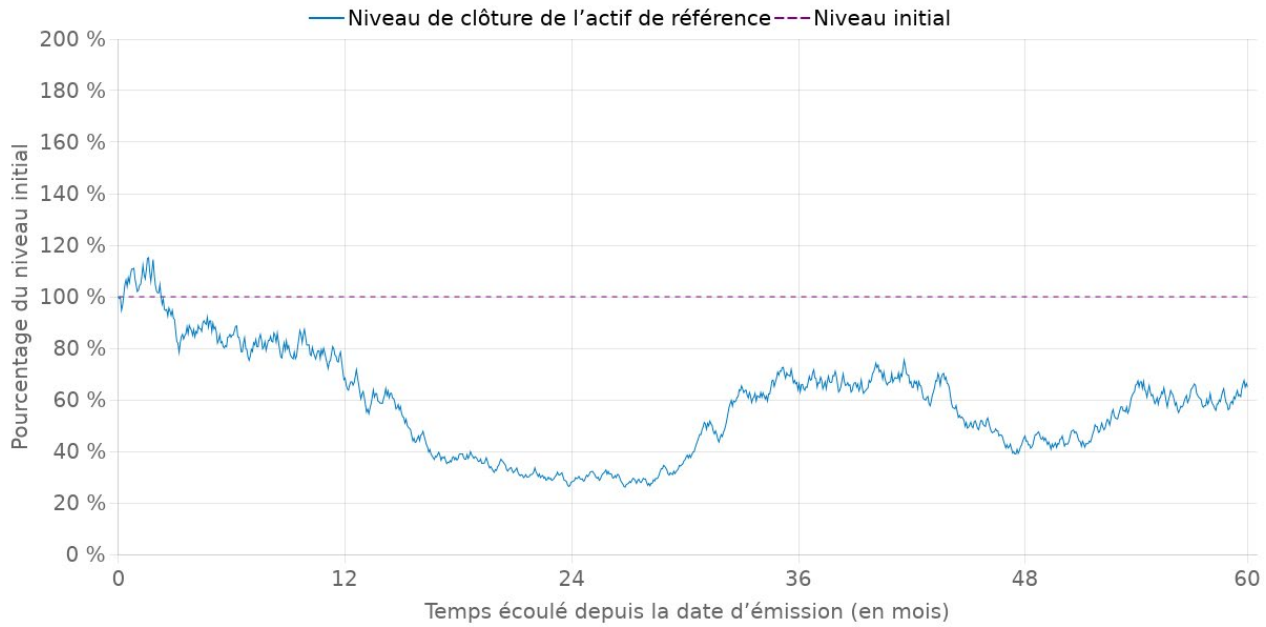
Exemples hypothétiques

Les exemples hypothétiques ci-après démontrent la façon dont le paiement que vous pouvez recevoir sera calculé et établi dans deux scénarios différents.

Les niveaux de clôture hypothétiques utilisés dans ces exemples sont fournis aux fins d'illustration seulement et ne devraient d'aucune façon être interprétés comme des estimations ou des prévisions du rendement futur de l'actif de référence ou du rendement que vous pourriez réaliser sur les billets de dépôt. Tous les exemples hypothétiques supposent qu'aucun événement décrit à la rubrique « Description des billets de dépôt – Certaines modalités supplémentaires pour les billets de dépôt liés à un indice de référence » du document d'information cadre ne s'est produit pendant la durée. Pour faciliter l'analyse, les chiffres ci-dessous ont été arrondis.

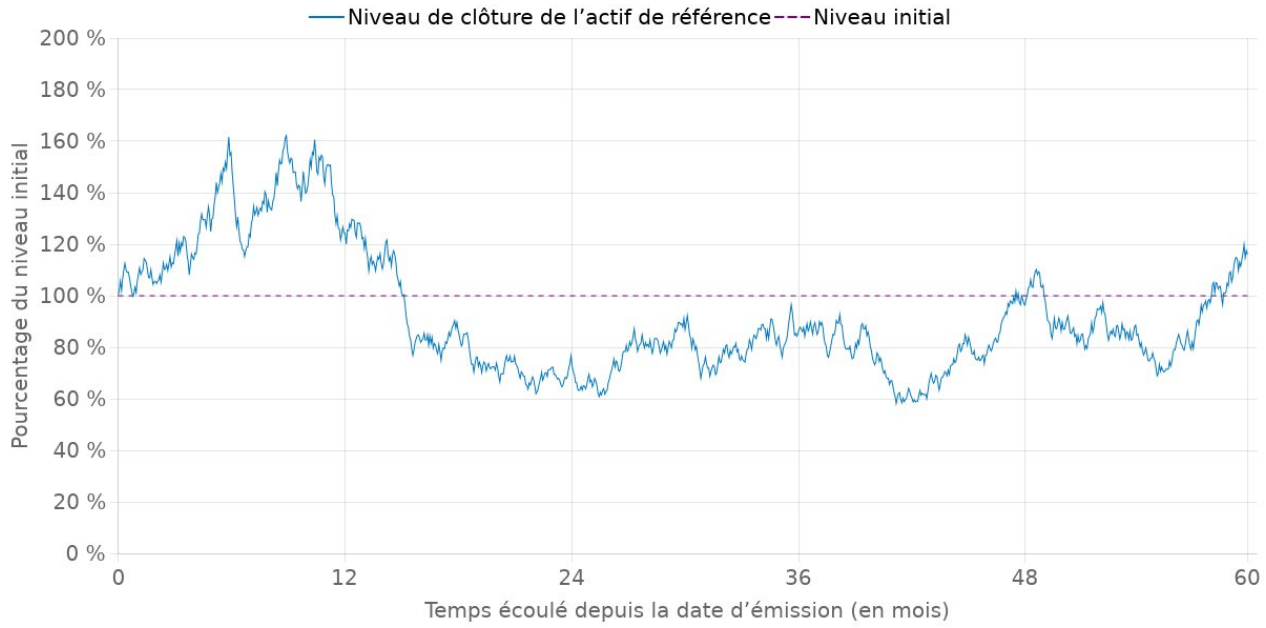
Participation à la hausse
117,00 % lorsque le niveau final est supérieur ou égal au niveau initial

Exemple 1 – Paiement à l'échéance (scénario négatif)



Dans cet exemple hypothétique, le niveau final se situe à 65,00 % du niveau initial, ce qui est inférieur au niveau initial; le rendement final de l'actif de référence est donc de −35,00 %. Par conséquent, vous recevriez un paiement à l'échéance de 100,00 $ CA par billet de dépôt (ce qui correspond à un rendement annuel composé de 0,00 % sur les billets de dépôt).

Exemple 2 – Paiement à l'échéance (scénario positif)



Dans cet exemple hypothétique, le niveau final se situe à 116,00 % du niveau initial, ce qui est supérieur au niveau initial; le rendement final de l'actif de référence est donc de 16,00 % et le paiement à l'échéance comprendra une participation à la hausse dans l'actif de référence dans la mesure où son rendement dépasse le niveau initial. Par conséquent, vous recevriez un paiement à l'échéance de 118,72 $ CA par billet de dépôt (ce qui correspond à un rendement annuel composé de 3,49 % sur les billets de dépôt).

Dans cet exemple, le paiement à l'échéance est calculé de la manière suivante :

Paiement à l'échéance = montant du dépôt + [100,00 $ CA × participation à la hausse × rendement final de l'actif de référence]
= 100,00 $ CA + [100,00 $ CA × 117,00 % × 16,00 %]
= 118,72 $ CA

Renseignements sur l'actif de référence

Tous les renseignements contenus dans le présent sommaire des modalités concernant l'indice Solactive Canada Select Large Cap III 191 Index AR (l'« actif de référence ») et le promoteur de l'indice, notamment relativement à sa composition, à sa méthode de calcul et aux changements apportés à ses intérêts sous-jacents directs et indirects, sont tirés de sources publiques et fondés uniquement sur celles-ci, en date de la date indiquée, et sont présentés dans le présent sommaire des modalités sous forme de résumé uniquement. De tels renseignements pourraient ne pas être à jour et peuvent être modifiés par Solactive AG (« Solactive »), ou une personne nommée par Solactive, qui assume le rôle d'administrateur (le « promoteur de l'indice »). Le promoteur de l'indice n'a aucunement l'obligation de continuer à publier l'actif de référence et il peut en arrêter la publication en tout temps. La Banque de Montréal et l'agent du placement ne donnent aucune garantie ni ne font aucune déclaration quant à l'exactitude, à la fiabilité ou à l'intégralité de ces renseignements et n'acceptent aucune responsabilité relativement au calcul, au maintien ou au rajustement de l'actif de référence. Les investisseurs dans les billets de dépôt devraient faire leur propre enquête sur l'actif de référence, le promoteur de l'indice et les intérêts sous-jacents directs ou indirects. En outre, la Banque de Montréal et l'agent du placement n'ont pas vérifié de manière indépendante ces renseignements.

Indice Solactive Canada Select Large Cap III 191 Index AR (symbole : SOLCS191)

Type d'actif de référence

L'actif de référence est un indice à rendement ajusté, qui est une version modifiée d'un indice boursier de rendement total (l'« indice sous-jacent »), soit un type d'indice qui reflète le réinvestissement hypothétique des dividendes et/ou des distributions sur les titres qui le composent. Un indice à rendement ajusté vise à suivre le rendement de l'indice sous-jacent, sous réserve d'une réduction d'un nombre de points d'indice fixe par an (le « facteur de rendement ajusté »), appliquée quotidiennement et déduite du niveau de clôture de l'indice sous-jacent à terme échu.

Le facteur de rendement ajusté est déduit du rendement de l'indice sous-jacent peu importe si des dividendes et/ou des distributions sont versés sur ses composantes, et le nombre de points d'indice déduits par année demeure constant et n'est pas rajusté pour tenir compte de tout changement de la politique en matière de dividendes ou de distributions de ces composantes.

Au 30 septembre 2026, le facteur de rendement ajusté excédait le rendement en dividendes et/ou en distributions des composantes de l'indice sous-jacent; par conséquent, l'incidence des dividendes et/ou des distributions réinvestis devrait être inférieure à celle du facteur de rendement ajusté pendant la durée des billets de dépôt. **Plus le facteur de rendement ajusté dépasse le rendement en dividendes et/ou en distributions des composantes de l'indice sous-jacent, plus il est probable que le rendement de l'actif de référence sera inférieur à celui d'une version du rendement du cours de l'indice sous-jacent (qui ne reflète pas le réinvestissement des dividendes et/ou des distributions versés sur les composantes de l'indice sous-jacent) pendant la durée des billets de dépôt.** Cela peut nous permettre d'offrir des caractéristiques de prix améliorées par rapport aux billets de dépôt liés à une version du rendement du cours de l'indice sous-jacent, mais cela augmente également le risque que les billets de dépôt n'affichent pas un rendement positif si le rendement de l'indice sous-jacent ne compense pas l'incidence du facteur de rendement ajusté. Veuillez vous reporter à la section « Facteurs de risque » ci-dessous pour plus de détails.

Description générale

L'indice Solactive Canada Select Large Cap III 191 Index AR est un indice à rendement ajusté. Il vise à suivre le rendement total brut de l'indice Solactive Canada Select Large Cap III Index TR (l'« indice sous-jacent »), calculé en dollars canadiens, déduction faite d'un facteur de rendement ajusté de 191 points d'indice par année qui sera calculé quotidiennement à terme échu (le « facteur de rendement ajusté »). L'indice sous-jacent vise à suivre le rendement de 16 sociétés à forte capitalisation du marché boursier canadien. Le niveau de clôture le 30 septembre 2026 était de 4 159,67. Le facteur de rendement ajusté divisé par le niveau de clôture était donc égal à 4,59 % le 30 septembre 2026. Pendant la durée des billets de dépôt, la somme du facteur de rendement ajusté sera d'environ 956 points d'indice, soit 22,97 % du niveau de clôture le 30 septembre 2026.

L'indice sous-jacent est un indice de rendement total brut qui reflète les variations des cours des titres qui le composent et le réinvestissement dans l'indice sous-jacent des dividendes et distributions versés à l'égard de ces titres. Aux fins du calcul du niveau de l'indice sous-jacent, il est supposé que les dividendes et autres distributions versés à l'égard des titres qui composent l'indice sous-jacent sont réinvestis dans l'ensemble des titres qui composent l'indice sous-jacent. La composition

de l’indice sous-jacent est ajustée trimestriellement, normalement en février, mai, août et novembre, et peut également faire l’objet d’ajustements extraordinaires en conformité avec les règles du promoteur de l’indice.

Le rendement de l’actif de référence sera inférieur à celui de l’indice sous-jacent (qui est un indice de rendement total brut) sur la durée des billets de dépôt et variera à la hausse ou à la baisse par rapport au rendement de la version rendement des cours de l’indice sous-jacent, selon que l’incidence des dividendes et autres distributions réinvestis dans l’indice sous-jacent est inférieure ou supérieure à l’incidence du facteur de rendement ajusté sur le niveau de clôture sur la durée des billets de dépôt.

Le 30 septembre 2026, le rendement en dividendes annuel de l’indice sous-jacent était de 2,98 %, soit un rendement en dividendes global d’environ 14,91 % pour la durée des billets de dépôt (dans l’hypothèse où le rendement en dividendes demeure constant et les dividendes ne sont pas réinvestis). Au 30 septembre 2026, le facteur de rendement ajusté, exprimé en pourcentage du niveau de clôture de l’actif de référence, était supérieur au rendement en dividendes de l’indice sous-jacent. Un placement dans les billets de dépôt ne constitue pas un placement direct ou indirect dans l’actif de référence. Vous n’avez pas droit aux dividendes ni aux distributions versés sur l’actif de référence.

Contrats de licence

Solactive ne parraine pas les billets de dépôt, n’en fait pas la promotion, ne les vend pas ni ne les soutient d’une quelconque autre manière, et Solactive ne donne aucune garantie ni aucune assurance, expresse ou implicite, que ce soit à l’égard des résultats découlant de l’utilisation de l’actif de référence et/ou de la marque de commerce de l’actif de référence ou du niveau de clôture, en tout temps ou à tout autre égard. L’actif de référence est calculé et publié par Solactive. Solactive fait de son mieux pour s’assurer que l’actif de référence soit calculé correctement. Indépendamment de ses obligations envers la Banque de Montréal, Solactive n’a aucune obligation de mentionner les erreurs dans l’actif de référence à des tiers, notamment aux investisseurs et/ou aux intermédiaires financiers des billets de dépôt. La publication de l’actif de référence par Solactive ainsi que l’octroi d’une licence d’utilisation de l’actif de référence et de la marque de commerce de l’actif de référence aux fins d’utilisation relativement aux billets de dépôt ne constituent pas une recommandation de Solactive d’investir du capital dans les billets de dépôt, ni ne représentent en aucun cas une assurance ou une opinion de Solactive à l’égard d’un placement dans les billets de dépôt.

Facteurs de risque

Un placement dans les billets de dépôt est beaucoup plus risqué qu'un placement dans les passifs-dépôts traditionnels des banques canadiennes. Les billets de dépôt sont assujettis à tous les risques associés à un placement dans nos dépôts traditionnels et nos autres titres d'emprunt, y compris le risque que nous manquions à nos obligations aux termes des billets de dépôt, et ils sont également assujettis aux risques associés à l'actif de référence. Par conséquent, les billets de dépôt conviennent uniquement aux investisseurs qui sont en mesure de comprendre la complexité et les risques des billets de dépôt. Vous devriez consulter vos propres conseillers financiers, fiscaux et juridiques quant aux risques d'un placement dans les billets de dépôt et à leur convenance compte tenu de votre situation personnelle.

Le texte qui suit résume certains facteurs de risque clés. Vous devez lire le présent sommaire avec la description plus détaillée des risques liés à un placement dans des billets de dépôt, notamment les risques propres à un type particulier d'actif de référence, qui est présentée à la rubrique « Facteurs de risque » du document d'information cadre. Les facteurs de risque liés aux billets de dépôt comprennent les risques suivants :

- **Les billets de dépôt peuvent ne pas vous convenir.** Vous devez décider d'investir dans les billets de dépôt uniquement après avoir attentivement évalué, avec un conseiller, si les billets de dépôt constituent un placement qui vous convient à la lumière de l'information figurant dans le présent sommaire des modalités et dans le document d'information cadre. Nous et BMO Marchés des capitaux ne faisons aucune recommandation quant à savoir si les billets de dépôt constituent un placement qui vous convient. Un placement dans les billets de dépôt est de nature incertaine, car il pourrait ne produire aucun rendement. Un placement dans les billets de dépôt convient uniquement aux investisseurs ayant un horizon de placement à moyen terme et qui sont prêts à assumer le risque d'un placement dont le rendement dépend du niveau final. Les billets de dépôt ne sont pas des placements qui vous conviennent si vous voulez obtenir un rendement garanti. Les billets de dépôt ne sont pas des dépôts ou des titres d'emprunt traditionnels en ce qu'ils ne vous procurent pas un rendement ou un flux de revenu garanti avant l'échéance et que le rendement à l'échéance n'est pas calculé en fonction d'un taux d'intérêt fixe ou variable qui peut être déterminé avant l'échéance. Le rendement que vous pourriez recevoir sur votre placement en capital pourrait être inférieur au rendement qui pourrait être réalisé en faisant d'autres placements. Un placement dans les billets de dépôt pourrait ne pas compenser en totalité le coût de renonciation pour vous si l'on tient compte de facteurs qui ont une incidence sur la valeur temporelle de l'argent. Les billets de dépôt ne sont pas un placement qui vous convient si vous ne comprenez pas leurs modalités ou les risques associés à leur détention.
- **Les billets de dépôt pourraient ne pas afficher un rendement positif si le rendement de l'indice sous-jacent ne compense pas l'incidence du facteur de rendement ajusté.** Au 30 septembre 2026, le facteur de rendement ajusté excédait le rendement en dividendes et/ou en distributions des composantes de l'indice sous-jacent; par conséquent, l'incidence des dividendes et/ou des distributions réinvestis devrait être inférieure à celle du facteur de rendement ajusté pendant la durée des billets de dépôt. Plus le facteur de rendement ajusté dépasse le rendement en dividendes et/ou en distributions des composantes de l'indice sous-jacent, plus il est probable que le rendement de l'actif de référence sera inférieur à celui d'une version du rendement du cours de l'indice sous-jacent (qui ne reflète pas le réinvestissement des dividendes et/ou des distributions versés par les composantes de l'indice sous-jacent) pendant la durée des billets de dépôt. En outre, comme le facteur de rendement ajusté est un pointage fixe, son incidence augmente proportionnellement à la baisse du niveau de clôture de l'indice sous-jacent. Par conséquent, il est plus probable que l'actif de référence affiche un rendement inférieur à celui d'une version du rendement du cours de l'indice sous-jacent lorsque les marchés sont en baisse. Cette probabilité est d'autant plus élevée et l'écart pourrait être plus important lorsque les dividendes et/ou les distributions versés par les composantes de l'indice sous-jacent n'augmentent pas suffisamment pendant la durée des billets de dépôt pour compenser l'incidence du facteur de rendement ajusté.
- **Le facteur de rendement ajusté pourrait avoir une incidence considérable sur le rendement de l'actif de référence au fil du temps.** Comme le facteur de rendement ajusté est appliqué de manière continue, le rendement de l'actif de référence sera différent de celui de l'indice sous-jacent et de celui qui pourrait être généré par un placement direct dans les titres qui composent l'indice sous-jacent. De telles différences peuvent s'accentuer au fil du temps et peuvent être influencées par l'effet composé des rendements.

- **Des modifications apportées aux politiques relatives aux dividendes et aux distributions des émetteurs des titres composant l'indice sous-jacent peuvent avoir une incidence importante sur le rendement de l'actif de référence.** Le facteur de rendement ajusté ne s'ajuste pas aux modifications des politiques relatives aux dividendes et aux distributions des émetteurs des composantes de l'indice sous-jacent. Cela peut augmenter considérablement le risque que les billets de dépôt n'affichent pas un rendement positif, particulièrement pendant les périodes où des changements importants sont apportés aux politiques relatives aux dividendes et aux distributions. Les niveaux antérieurs des dividendes et des distributions versés sur les composantes de l'indice sous-jacent ne sont pas indicatifs des paiements futurs, qui peuvent faire l'objet de modifications et dépendent de divers facteurs, dont la situation financière, les besoins de trésorerie, les exigences juridiques et réglementaires pertinentes et l'état général des marchés des capitaux.
- **Possibilité qu'aucun rendement variable ne soit payable ou qu'il soit limité.** Le rendement variable payable aux termes des billets de dépôt, s'il en est, est incertain et est fondé sur le rendement de l'actif de référence. Un placement dans les billets de dépôt ne reproduira pas un placement direct dans l'actif de référence et, par conséquent, le rendement variable qui peut être payable à l'échéance peut être inférieur au rendement qui aurait été réalisé au moyen d'un placement direct. Si le niveau final est inférieur au niveau initial, aucun rendement variable ne sera payable, mais vous aurez le droit dans tous les cas de recevoir le montant du dépôt à l'échéance. Vous ne disposerez pas d'un droit de propriété ou de droits connexes (notamment, des droits de vote ou des droits de recevoir des dividendes ou des distributions) à l'égard de l'actif de référence.
- **Le rendement des billets de dépôt, le cas échéant, est incertain jusqu'à l'échéance.** Le montant de tout rendement que vous recevez sur les billets de dépôt dépendra du rendement de l'actif de référence. Le rendement historique de l'actif de référence ne devrait pas être considéré comme une indication du rendement futur. Vous devez comprendre que le risque que comporte un placement dans les billets de dépôt est plus grand que celui qui est associé à d'autres types de dépôts ou de placements à revenu fixe.
- **Les billets de dépôt ne seront inscrits à la cote d'aucune bourse et vous pourriez ne pas être en mesure de les vendre avant l'échéance.** Les billets de dépôt sont conçus pour les investisseurs qui sont prêts à les détenir jusqu'à l'échéance. Les billets de dépôt ne seront inscrits à la cote d'aucune bourse. BMO Marchés des capitaux fera de son mieux dans une conjoncture de marché normale afin d'organiser un marché secondaire quotidien pour la vente des billets de dépôt par l'intermédiaire de Fundserv, mais elle se réserve le droit de ne pas le faire dans l'avenir, à son entière appréciation, sans vous donner de préavis, et elle pourrait réaliser un profit dans le cadre de l'acquisition ou de la disposition éventuelle de billets de dépôt lorsqu'elle agit pour son propre compte. L'agent chargé des calculs peut suspendre le calcul du cours acheteur pendant que se produit une situation qui rend le calcul du cours acheteur impossible, peu commode ou préjudiciable à votre égard. Si l'agent chargé des calculs suspend le calcul du cours acheteur, BMO Marchés des capitaux ne sera pas en mesure d'établir de façon juste et exacte le prix des billets de dépôt en vue d'organiser un marché secondaire et, par conséquent, elle pourrait suspendre le marché secondaire pour les billets de dépôt. Si BMO Marchés des capitaux suspend le marché ou y met fin, il pourrait n'y avoir aucun marché secondaire pour les billets de dépôt étant donné qu'il est probable que BMO Marchés des capitaux sera le seul courtier en valeurs mobilières qui soit disposé à acheter vos billets de dépôt avant l'échéance. De plus, tout marché secondaire qui pourrait se développer pourrait ne pas être liquide ou offrir des prix qui pourraient ne pas refléter le rendement de l'actif de référence. La valeur des billets de dépôt sur le marché secondaire sera touchée par un certain nombre de facteurs complexes et interreliés, comme il est décrit ci-après à la rubrique « Mode de placement supplémentaire » et à la rubrique « Mode de placement – Marché secondaire » du document d'information cadre. Vous devriez consulter votre conseiller en placement pour savoir s'il serait plus avantageux, dans les circonstances, de vendre les billets de dépôt ou de les conserver jusqu'à l'échéance. Si vous vendez les billets de dépôt sur le marché secondaire avant l'échéance, vous pourriez recevoir un prix considérablement inférieur au montant du dépôt.

- **Des circonstances particulières peuvent avoir une incidence sur le moment du paiement ou le calcul des montants payables à l'égard des billets de dépôt.** À la survenance de certaines circonstances particulières qui sont présentées dans le document d'information cadre à la rubrique « Description des billets de dépôt – Circonstances particulières », BMO Marchés des capitaux peut, si elle le juge approprié, (i) procéder à des rajustements des composantes ou des variables qui servent dans le calcul du rendement variable, (ii) remplacer un actif de référence par un actif de référence comparable, (iii) reporter le moment de l'établissement du niveau de clôture ou du calcul du rendement variable, s'il en est, ou (iv) en raison d'un événement extraordinaire, au lieu de verser le rendement variable, s'il en est, à l'échéance, déterminer le montant du paiement anticipé devant être versé afin d'éteindre l'obligation de payer le rendement variable. Le montant du paiement anticipé est un paiement accéléré déterminé par l'agent chargé des calculs qui vous est versé en lieu et place du rendement variable, s'il en est, qui aurait été payable à l'échéance si l'événement extraordinaire n'avait pas eu lieu. Si l'agent chargé des calculs prend une telle décision, le montant du paiement anticipé, s'il en est, sera versé le dixième (10^{e}) jour ouvrable suivant la date d'avis d'un événement extraordinaire et aucun autre rendement variable ne vous sera versé. Cependant, le montant du dépôt ne sera en aucun cas versé avant la date d'échéance. Se reporter à la rubrique « Description des billets de dépôt – Circonstances particulières » dans le document d'information cadre pour obtenir de plus amples renseignements.
- **Événement perturbateur des marchés.** Si un événement perturbateur des marchés à l'égard de l'actif de référence se produit à une date à laquelle le niveau de clôture doit être déterminé aux fins du calcul du rendement variable, la détermination du niveau de clôture pour cette date d'observation pourrait être reportée. Des fluctuations du niveau de clôture peuvent survenir dans l'intervalle. Lorsqu'un événement perturbateur des marchés s'est produit, le paiement du rendement variable, s'il en est, sera effectué le cinquième (5^{e}) jour ouvrable qui suit la détermination du niveau de clôture à la date d'observation applicable. Se reporter à la rubrique « Description des billets de dépôt – Circonstances particulières » dans le document d'information cadre.
- **Vérification indépendante nécessaire.** La Banque de Montréal et l'agent du placement n'ont pas effectué de vérification diligente ou d'examen de l'actif de référence, des intérêts sous-jacents directs ou indirects qui composent l'actif de référence ou de tout promoteur. Les renseignements concernant l'actif de référence, les intérêts sous-jacents directs ou indirects qui composent l'actif de référence et tout promoteur ont été tirés de sources publiques et sont fondés uniquement sur celles-ci, et leur exactitude ne peut être garantie. La Banque de Montréal, l'agent du placement ou les membres de leur groupe respectif ou les personnes avec qui ils ont un lien n'assument aucune obligation ni responsabilité quant à la transmission de toute information future à l'égard de l'actif de référence, d'intérêts sous-jacents directs ou indirects qui composent l'actif de référence ou de tout promoteur. Les investisseurs n'auront aucun recours contre la Banque de Montréal, l'agent du placement ou les membres de leur groupe respectif ou les personnes avec qui ils ont un lien, relativement aux renseignements sur l'actif de référence, les intérêts sous-jacents directs ou indirects qui composent l'actif de référence et tout promoteur qui ne sont pas contenus dans le sommaire des modalités. Les promoteurs ou les membres de leur groupe ne parrainent pas les billets de dépôt, ne les endossent pas, ne les vendent pas ni n'en font la promotion et ils ne font aucune déclaration et ne donnent aucune garantie, expresse ou implicite, à vous ou à un membre du public quant à l'opportunité d'investir dans des titres en général ou dans les billets de dépôt en particulier. Les souscripteurs éventuels devraient effectuer leurs propres recherches afin d'établir si un placement dans les billets de dépôt leur convient.

- **Conflits d'intérêts.** Nous et BMO Marchés des capitaux, que ce soit en qualité d'agent du placement ou d'agent chargé des calculs, ainsi que les membres de nos groupes respectifs, pouvons à l'occasion, dans le cours normal de nos activités commerciales, détenir des participations directement ou indirectement liées à l'actif de référence ou détenir des titres des émetteurs de tout titre sous-jacent à l'actif de référence, consentir du crédit à ceux-ci ou conclure d'autres opérations commerciales avec eux, y compris aux termes d'ententes de couverture liées aux billets de dépôt. De plus, BMO Marchés des capitaux, qui s'est engagée à déployer des efforts raisonnables pour organiser un marché secondaire, est membre de notre groupe. Nous et BMO Marchés des capitaux avons convenu que toutes ces mesures seront prises en fonction de critères commerciaux normaux dans les circonstances particulières. Des conflits pourraient également survenir car nous et/ou les membres de notre groupe pourrions prendre part à des activités de négociation liées à l'actif de référence ou aux titres sous-jacents qui ne sont pas exercées pour votre compte ou en votre nom. Ces activités de négociation peuvent donner lieu à un conflit entre vos intérêts dans les billets de dépôt et nos intérêts et/ou ceux des membres de notre groupe dans nos comptes de capitaux propres dans le cadre de la facilitation d'opérations, notamment les opérations par blocs, les options et d'autres opérations sur instruments dérivés, pour nos clients respectifs et pour les comptes sous gestion. Ces activités de négociation, si elles ont une incidence sur l'actif de référence, pourraient être contraires à vos intérêts. En outre, nos filiales (y compris BMO Marchés des capitaux) ont publié et prévoient publier dans l'avenir des rapports de recherche à l'égard de l'actif de référence et/ou d'une partie ou de la totalité des titres sous-jacents. Cette recherche est modifiée à l'occasion et peut exprimer des opinions ou fournir des recommandations qui sont incompatibles avec l'achat ou la détention des billets de dépôt. Les mesures précédentes que nous, BMO Marchés des capitaux et les membres de nos groupes respectifs pourrions prendre peuvent ne pas tenir compte de l'effet, s'il en est, qu'elles peuvent occasionner sur les billets de dépôt ou le rendement qui peut être payable sur les billets de dépôt. De plus, BMO Marchés des capitaux agira à titre d'agent chargé des calculs et nous n'avons aucune obligation de retenir les services d'une personne indépendante pour faire ou confirmer les déterminations et calculs effectués à l'égard des billets de dépôt.
- **Absence d'assurance-dépôts.** Les billets de dépôt ne constitueront pas des dépôts qui sont assurés en vertu de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* ou de tout autre régime d'assurance-dépôts conçu pour assurer le paiement de la totalité ou d'une partie d'un dépôt en cas d'insolvabilité de l'institution financière ayant accepté le dépôt. Par conséquent, un porteur n'a pas droit à la protection offerte par la Société d'assurance-dépôts du Canada. Rien ne garantit qu'un placement dans des billets de dépôt sera admissible à la protection offerte par le Fonds canadien de protection des investisseurs.

Mode de placement supplémentaire

Nous émettons les billets de dépôt à un prix de souscription de 100,00 $ CA par billet de dépôt, ce qui représente 100 % du montant du dépôt, et en fonction d'une souscription minimale de 2 000,00 $ CA (20 billets de dépôt). Les billets de dépôt sont libellés en dollars canadiens et tous les paiements devant être versés à l'égard des billets de dépôt se feront en dollars canadiens. Le montant maximal de l'émission visant les billets de dépôt sera de 30 000 000 $ CA. Nous nous réservons le droit de modifier le montant minimal de souscription et/ou le montant maximal de l'émission à notre seul gré.

Vous pourriez souscrire des billets de dépôt en passant vos ordres auprès de l'agent du placement ou de groupes de sous-agents, y compris d'autres membres vendeurs admissibles.

Les billets de dépôt sont offerts par l'intermédiaire du système de traitement des transactions des fonds d'investissement de Fundserv. Les souscriptions de billets de dépôt seront faites par l'intermédiaire du réseau de Fundserv au moyen du code « JHN4544 », ce qui fera en sorte que les fonds seront accumulés dans un compte de BMO Marchés des capitaux ne portant pas intérêt, en attendant la signature de tous les documents requis pour l'opération visée et le respect des conditions de clôture, s'il en est. Veuillez prendre note que, à moins que vous n'ayez acheté les billets de dépôt directement d'un représentant de BMO Nesbitt Burns Inc., vous n'avez pas de compte auprès de BMO Nesbitt Burns Inc. Les fonds à l'égard de toute souscription seront payables au moment de la souscription. Nous aurons le droit exclusif d'accepter les offres d'achat visant les billets de dépôt et nous pouvons refuser toute proposition d'achat visant les billets de dépôt, en totalité ou en partie, et nous nous réservons le droit d'attribuer les billets de dépôt aux investisseurs pour un montant inférieur à celui souscrit par un investisseur. Nous nous réservons le droit de clore le registre de souscriptions en tout temps et nous pouvons cesser d'accepter les souscriptions à tout moment sans préavis. À tout moment avant la date d'émission, nous pouvons, à notre gré, choisir de procéder ou non, en totalité ou en partie, à l'émission des billets de dépôt.

La clôture du placement devrait avoir lieu le ou vers le 19 novembre 2026 ou à toute autre date dont nous et l'agent du placement pouvons convenir. La Banque de Montréal émettra le certificat attestant les billets de dépôt à la date d'émission (le « billet attesté par certificat »). L'obligation de la Banque de Montréal s'appliquera uniquement à l'égard du porteur nommé au recto du billet attesté par certificat (le « porteur inscrit ») et la responsabilité de la Banque de Montréal à l'égard des billets de dépôt représentés par ce billet attesté par certificat se limite à effectuer le paiement des montants dus au titre des billets de dépôt au porteur inscrit. Se reporter à la rubrique « Description des billets de dépôt – Renseignements supplémentaires sur les billets de dépôt – Forme des billets de dépôt, transfert et règlement des paiements – Billets de dépôt avec certificat » dans le document d'information cadre pour obtenir de plus amples renseignements.

Si vous achetez des billets de dépôt à la date d'émission ou après celle-ci, vous aurez un droit de propriété véritable sur le billet attesté par certificat. BMO Nesbitt Burns Inc. conservera dans ses registres les droits de propriété véritable des investisseurs ou de leur prête-nom, conformément aux instructions données par l'entremise du réseau Fundserv ou du conseiller financier de l'investisseur.

Afin d'acheter les billets de dépôt Fundserv, le prix de souscription total doit être remis à BMO Marchés des capitaux, agissant à titre de mandataire pour nous, en fonds immédiatement disponibles au plus tard deux (2) jours ouvrables avant la date d'émission. Malgré la livraison de ces fonds, la Banque de Montréal se réserve le droit de refuser une offre d'achat de billets de dépôt Fundserv. Si des billets de dépôt Fundserv ne sont pas émis à l'investisseur pour une raison quelconque, ces fonds lui seront retournés sans délai. Dans tous les cas, que les billets de dépôt Fundserv soient émis ou non, aucun intérêt ni autre indemnité ne sera payé à l'investisseur sur ces fonds.

Sauf dans certaines circonstances limitées, les souscripteurs de billets de dépôt n'auront pas le droit de recevoir des certificats matériels attestant la propriété des billets de dépôt. Si, pour quelque raison que ce soit, la clôture du placement n'a pas lieu, tous les fonds de souscription seront retournés sans délai, sans intérêt ni déduction, au conseiller financier du souscripteur au moyen du réseau Fundserv. Se reporter aux rubriques « Description des billets de dépôt – Renseignements supplémentaires sur les billets de dépôt – Forme des billets de dépôt, transfert et règlement des paiements » et « Mode de placement » dans le document d'information cadre.

Aux termes d'une convention intervenue entre nous et l'agent du placement, l'agent du placement s'est engagé à offrir, à titre de mandataire agissant pour notre compte, des billets de dépôt à la vente dans le cadre d'un placement pour compte, sous les réserves d'usage concernant leur émission par nous. Bien que l'agent du placement se soit engagé à faire de son mieux pour vendre les billets de dépôt offerts par les présentes, l'agent du placement n'est pas tenu d'acheter des billets de dépôt qui ne sont pas vendus. BMO Marchés des capitaux peut acheter des billets de dépôt offerts par les présentes pour son propre compte. Des frais de 2,75 $ CA (2,75 % du prix de souscription) par billet de dépôt seront prélevés sur le produit du placement et versés à l'agent du placement à la date d'émission ou vers cette date. L'agent du placement versera la totalité ou une partie

de ce paiement à des groupes de sous-agents, y compris d'autres membres vendeurs admissibles pour vendre les billets de dépôt. Nous n'exigerons pas d'autres frais ni ne demanderons le remboursement d'autres frais à l'égard des billets de dépôt. Le produit que nous tirerons de l'émission des billets de dépôt constituera des dépôts reçus par nous, et sera affecté à des fins bancaires générales.

Nous pouvons à l'occasion émettre des séries supplémentaires de billets de dépôt ou d'autres titres de créance (qui peuvent ou non ressembler aux billets de dépôt) que nous pouvons offrir au même moment que le placement. Nous nous réservons le droit d'acheter aux fins d'annulation, à notre gré, tout montant de billets de dépôt sur le marché secondaire, sans vous en aviser.

Le cours acheteur auquel vous pourrez vendre les billets de dépôt avant l'échéance peut avoir fait l'objet d'une décote, qui pourrait être importante, par rapport au paiement que vous recevriez si les billets de dépôt venaient à échéance à la date d'échéance. Le cours acheteur des billets de dépôt à un moment donné dépendra, notamment : (1) de la hausse ou de la baisse du niveau de clôture depuis la date du présent sommaire des modalités et du rendement de l'actif de référence jusqu'à ce moment et (2) d'un certain nombre d'autres facteurs interreliés, notamment de l'offre et de la demande pour les billets de dépôt, de l'état des stocks auprès des teneurs de marchés, de la volatilité de l'actif de référence, des taux d'intérêt en vigueur, des attentes du marché quant aux niveaux futurs des taux d'intérêt, de la durée restante jusqu'au prochain paiement dû au titre des billets de dépôt, de la durée restante jusqu'à l'échéance, du rendement en dividendes et/ou en distributions de l'actif de référence et, si l'actif de référence est un FNB de référence ou un indice de référence, des intérêts sous-jacents directs ou indirects, de la comptabilisation au fil du temps par nous de nos revenus estimatifs tirés des billets de dépôts (qui peuvent être ou non réalisés), déduction faite des frais que nous engageons pour la couverture des billets de dépôt, de notre amortissement des frais initiaux engagés pour la création, le placement et l'émission des billets de dépôt, ainsi que de notre solvabilité. Le lien entre ces facteurs est complexe et peut être influencé par divers facteurs politiques, économiques, réglementaires ainsi que d'autres facteurs pouvant avoir une incidence sur le cours acheteur des billets de dépôt. Plus particulièrement, vous devez comprendre que le cours acheteur (1) peut avoir une sensibilité non linéaire aux hausses et aux baisses du rendement de l'actif de référence (c.-à-d. que le cours des billets de dépôt peut augmenter et diminuer à un taux qui diffère des fluctuations en pourcentage du niveau de clôture) et (2) peut être touché considérablement par les changements dans le niveau des taux d'intérêt, sans égard au rendement de l'actif de référence. Se reporter à la rubrique « Mode de placement – Marché secondaire » dans le document d'information cadre pour obtenir de plus amples renseignements.

La vente d'un billet de dépôt à BMO Marchés des capitaux avant l'échéance peut être assujettie à des frais de négociation anticipée. Si vous vendez un billet de dépôt dans les 360 premiers jours après la date d'émission, des frais de négociation anticipée correspondant à un pourcentage du prix de souscription établi de la façon suivante seront déduits du cours acheteur publié.

Si les billets de dépôt sont vendus entre :	**Frais de négociation anticipée :**
0 et 60 jours	3,75 %
61 et 120 jours	3,12 %
121 et 180 jours	2,50 %
181 et 240 jours	1,88 %
241 et 300 jours	1,25 %
301 et 360 jours	0,62 %
Par la suite	Néant

Vous devez savoir que le prix d'évaluation des billets de dépôt qui figure sur votre relevé de compte de placement périodique dans les 360 premiers jours suivant la date d'émission ne correspond pas à la somme que vous recevrez en cas de disposition. Le cours acheteur qui vous est donné pour la vente de vos billets de dépôt au cours des 360 premiers jours suivant la date d'émission ne tiendra pas compte des frais de négociation anticipée applicables. Si vous souhaitez vendre un billet de dépôt avant l'échéance, vous devriez consulter votre conseiller en placements afin de savoir si la vente du billet de dépôt sera assujettie à des frais de négociation anticipée et, s'il y a lieu, afin de connaître le montant des frais de négociation anticipée.

Nous n'exigerons pas d'autres frais ni ne demanderons le remboursement d'autres frais à l'égard des billets de dépôt, à l'exception de ce qui est indiqué dans le présent sommaire des modalités. Pour plus de certitude, nous prendrons en charge tous les frais du placement (à l'exception de la commission de vente décrite ci-dessus).

Le présent sommaire des modalités ne constitue pas une offre ni une sollicitation par quiconque dans quelque territoire que ce soit où une telle offre ou sollicitation n'est pas autorisée, ni à une personne à l'égard de laquelle il est illégal de faire une telle offre ou sollicitation, et il ne peut être utilisé à ces fins, et aucune mesure n'est prise en vue de permettre un placement des billets de dépôt dans un territoire à l'extérieur du Canada où une telle mesure est requise.

Les billets de dépôt devant être émis aux termes des présentes n'ont pas été ni ne seront inscrits en vertu de la Loi de 1933 et ils ne peuvent être offerts, vendus ou livrés, directement ou indirectement, aux États-Unis d'Amérique ou dans ses territoires ou possessions ou autres territoires de compétence ou à une personne des États-Unis (« *U.S. person* » au sens du règlement intitulé *Regulation S* pris en application de la Loi de 1933) ou pour le compte de celle-ci, sauf dans le cadre de certaines opérations dispensées des exigences de la Loi de 1933.